



VOTRE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune a confié à Noréade, la régie du SIDEN-SIAN, l'exercice de la compétence « Assainissement Collectif ». A ce titre, Noréade, est chargée de créer, d'entretenir, de gérer et de renouveler les réseaux de collecte des eaux usées et les stations d'épuration qui permettent le traitement de ces eaux usées avant rejet vers le milieu naturel.

Pour être efficaces, ces équipements de dépollution nécessitent avant tout que les eaux usées produites par chaque logement soient **correctement et totalement raccordés** sur les ouvrages publics d'assainissement. Après la mise en place du réseau public d'assainissement collectif qui dessert votre habitation, vous avez **2 ans** pour raccorder l'ensemble des eaux usées (WC, cuisine, salle de bain...) de votre logement.

Dans un souci d'accompagnement et en partenariat avec l'**Agence de l'Eau**, Noréade :

- vous informe sur les **aides financières** de l'Agence de l'Eau pour le raccordement de votre logement.
- vous **accompagne** dans la définition des travaux à mettre en oeuvre.
- **contrôle les travaux réalisés** et **vérifie le bon raccordement** de la totalité de vos eaux usées.
- vous **reverse les éventuelles subventions** accordées par l'Agence de l'Eau.

Contactez votre centre Noréade, un technicien pourra se rendre gratuitement sur place afin de faire un diagnostic de vos installations et vous renseignera sur les éventuelles aides financières dont vous pouvez bénéficier.

“ En **raccordant les eaux usées** de votre habitation à l'assainissement collectif, vous **valorisez** votre **patrimoine** immobilier et vous contribuez à la **protection** de l'**environnement**, notamment à la **préservation** de la **ressource en eau**. Enfin, vous n'avez plus à assurer l'entretien et le bon fonctionnement de votre installation d'assainissement non collectif. ”

Contactez votre
centre Noréade d'AVESNELLES

51 Route d'Etroeungt (RN2) - Avesnelles
CS 20113 - 59361 AVESNES-SUR-HELPE CEDEX
Tél. 03.27.56.11.27